

Foire aux questions

La liste suivante regroupe les questions-réponses les plus fréquemment posées concernant la publication dans le Compendium Suisse des Médicaments®.

Quels sont les textes publiés sur notre site compendium.ch?

En règle générale, sont publiées les informations destinées aux professionnels et aux patients concernant les médicaments, les produits immunobiologiques, les produits sanguins et les produits diagnostiques admis par Swissmedic et commercialisés en Suisse.

Les textes des **dispositifs médicaux** sont publiés dans le Compendium pour autant que ces dispositifs ou leurs analogues aient été par le passé homologués comme médicaments. La mention « dispositif médical » doit être indiquée. La rédaction de Documed adapte le texte original selon vos besoins à une information professionnelle et/ou à une information patient.

Sous quelle forme pouvez-vous nous faire parvenir les textes à publier?

Les textes qui nous parviennent doivent avoir été approuvés par Swissmedic (nouveaux produits ou révisions).

L'ordre de publication doit de préférence nous être transmis au moyen du compendiumPORTAL. Grâce à ce portail basé sur le web, vous avez à tout moment accès à vos textes et pouvez suivre l'état de leur traitement.

Les clients n'ayant pas encore accès au compendiumPORTAL doivent s'adresser à notre Hotline qui leur fournira toutes les informations nécessaires (tél. 058 851 21 11, e-mail: info@documed.ch).

Nous avons besoin des textes des informations professionnelles en français et en allemand ainsi que ceux des informations destinées aux patients en français, allemand et italien.

Nouvelles publications: Veuillez SVP nous communiquer la date d'introduction prévue ou, le cas échéant, nous indiquer si le produit est déjà commercialisé. Si le texte remplace un texte déjà publié, veuillez mentionner ce fait et désinscrire l'ancien texte.

La procédure à suivre (7.1) se trouve dans notre « Manuel d'utilisateur » du compendiumPORTAL :

http://www.documed.ch/wAssetsDocumed/bin/de/cp/BHB_compendiumPORTAL_de.pdf

Révisions de textes: Veuillez SVP mettre en évidence les modifications de texte.

La procédure à suivre (7.2) se trouve dans notre « Manuel utilisateur » du compendiumPORTAL :

http://www.documed.ch/wAssetsDocumed/bin/de/cp/BHB_compendiumPORTAL_de.pdf

Regroupement ou séparation des formes galéniques pour une gamme de produits ?

Veillez SVP nous indiquer si deux textes à l'origine distincts fusionnent en un seul ou si, au contraire, chaque forme galénique dispose nouvellement d'une monographie séparée. Le cas échéant, veuillez indiquer quel(s) texte(s) ne doit/doivent plus être publié(s).

Que fait Documed de vos textes?

Documed convertit les textes dans le compendiumPORTAL. Durant ce processus, des divergences entre les textes français et allemand ou des incertitudes concernant le contenu peuvent alors apparaître. Nous vous informons de ces éventuelles divergences et comptons sur votre collaboration pour répondre à nos questions. Nous ne pouvons généralement pas savoir quelle version fait office de référence, car il n'est souvent pas évident de distinguer le texte approuvé par Swissmedic de sa traduction.

Dès que le texte est prêt, vous pouvez accepter le « Bon pour publication » dans le compendiumPORTAL ou nous signaler d'éventuelles corrections.

A quoi faire particulièrement attention lors de la délivrance du « Bon pour publication »?

Les **caractères spéciaux** sont sujets à des erreurs lors de la conversion électronique des données. C'est pourquoi nous vous recommandons de contrôler attentivement les chiffres et les unités (mg, µg, ng, etc.).

Les **tableaux** doivent être reformatés pour la publication et les caractères spéciaux ne sont pas tous utilisables. Contrôler SVP minutieusement les tableaux avant de délivrer le « Bon pour publication ».

Les **numéros d'autorisation** sont indiqués à la fin des monographies. Veuillez contrôler s'ils sont justes et complets.

Veillez SVP également répondre aux éventuelles **questions** posées par les collaborateurs de la rédaction. Vous facilitez ainsi la publication correcte de vos textes.

Que faut-il absolument observer dans la rubrique Présentation?

Les prix, les admissions aux caisses, les informations relatives à la commercialisation et les catégories de vente sont actualisés en permanence automatiquement pour tous les emballages possédant un Pharmacode et seulement pour ceux-ci. Vous pouvez demander l'attribution d'un Pharmacode pour les emballages qui n'en possèdent pas encore. Veuillez donc nous communiquer tout changement de prix, d'admission aux caisses ou tout arrêt de commercialisation par fax: 058 851 27 00 ou e-mail: hotline@e-mediat.net. Pour les emballages sans Pharmacode, prix et admissions aux caisses ne peuvent pas être actualisés automatiquement, c'est pourquoi leurs modifications devraient nous être communiquées à l'adresse mentionnée plus haut afin d'assurer une publication correcte.

Veillez noter que ces données serviront à l'actualisation régulière de la rubrique Présentation du Compendium online. N'oubliez pas de communiquer les mutations des emballages même lorsque le texte reste inchangé!

Comment procéder avec les produits disposant uniquement d'une information patient?

Veillez signaler les produits pour lesquels seule l'information patient est à publier.

Pour les produits ne disposant que d'une information patient, il est possible de publier une « **pseudo-information professionnelle** ».

La rédaction de Documed prépare alors une version abrégée (pseudo-information professionnelle) en français et allemand sur la base de l'information patient. La publication d'une pseudo-information professionnelle assure la présence du produit dans les différents index du Compendium. Les informations patients et les pseudo-informations professionnelles correspondantes doivent avoir la même mise à jour. Toute révision de l'information patient doit nous être communiquée afin d'adapter la pseudo-information professionnelle correspondante.

Nom de firme?

Le titulaire de l'autorisation est mentionné sous forme abrégée dans la monographie sous le nom de la spécialité.

Quand a lieu la publication online des textes « Bon pour publication »?

Si aucune date de publication spécifique n'est mentionnée, les textes sont publiés online dès que possible après réception du « Bon pour publication ». Si vous désirez une date de publication online ultérieure (par ex. lorsque le produit n'est pas encore commercialisé), veuillez nous le préciser ou modifier la date dans le compendiumPORTAL. La publication aura alors lieu à la date souhaitée.

Annuler un mandat ?

Nous facturerons 50% des frais pour les mandats octroyés et réalisés correctement par nos services et dont la publication n'aura pas lieu sur annulation du client.

Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration et nous tenons à votre disposition pour tout autre renseignement.